

DISPOSITIF D'AIDE AUX FESTIVALS

CONTEXTE

Depuis 2005, dans le cadre de son action en faveur du développement culturel, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) apporte un soutien technique et financier aux manifestations qui, par leur importance, leur portée médiatique ou l'implication de plusieurs associations (réseaux d'acteurs) et leur caractère itinérant sont considérées comme fortement structurantes pour le territoire de l'agglomération.

La collectivité soutient ainsi de nombreux festivals, avec des budgets très différents, dans tous les champs artistiques (musique, cinéma, spectacle vivant,...).

OBJECTIFS

Ce soutien technique et financier a pour objet :

- de structurer et soutenir l'offre culturelle ;
- d'encourager les projets innovants.

BÉNÉFICIAIRES

Peuvent en bénéficier les structures publiques ou privées portant l'organisation d'une manifestation, exception faite des collectivités.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

La demande de subvention est étudiée par la Communauté d'agglomération uniquement si la (ou les) commune(s) du territoire, accueillant la manifestation, participent financièrement à l'événement, via le versement d'une subvention.

La collectivité souhaite apporter son soutien en priorité aux festivals qui proposent :

- une direction artistique ;
- une programmation pour tout public ;
- un espace, un lieu original qui s'inscrit dans le temps ;
- une action structurante, avec impacts sur le territoire en termes de développement économique, social, touristique, culturel.

Les critères de territorialisation, de saisonnalité, d'une tarification accessible, des publics ciblés et des financements publics et privés dans le budget du festival sont également pris en considération dans l'attribution de la subvention.

MONTANT DE L'AIDE

L'aide financière se décline de la façon suivante, par opération et par an :

- Pour un événement ayant un budget inférieur à 20 000 € : Intervention de la CARO à hauteur de 20% maximum du montant de l'opération, plafonné à 2 500 €.

- Pour un événement ayant un budget compris entre 20 000 € et 50 000 € : Intervention de la CARO à hauteur de 12.5% maximum du montant de l'opération, plafonné à 3 000 €.

- Pour un événement ayant un budget supérieur à 50 000 € : Intervention de la CARO à hauteur de 6% maximum du montant de l'opération, plafonné à 4 000 €.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Le porteur de projet doit présenter dans **un délai de deux mois minimum avant la manifestation** :

- une lettre de demande de subvention, adressée à M. Claude MAUGAN, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, en charge de la politique culturelle et de la gestion des équipements culturels. Celle-ci doit indiquer le montant de la subvention sollicitée.
- une note de présentation de l'association précisant la nature du projet, le public visé, le lieu de réalisation, le calendrier, les partenaires, les moyens de communication prévus,...
- le budget prévisionnel équilibré dépenses/recettes de la manifestation.

Pour chaque première demande de subvention, joindre obligatoirement les pièces administratives suivantes :

- Copie des statuts de l'association
- Copie du compte de résultat et du bilan financier du dernier exercice clos
- Relevé d'Identité Bancaire
- N° de Siret

DÉROULEMENT APRÈS LE DÉPÔT DU DOSSIER PAR LE PORTEUR DE PROJET

Chaque demande de subvention est examinée par la Commission Culture. Celle-ci émet un avis qui, par la suite, est soumis au Bureau communautaire.

Un courrier est adressé à la structure demandeuse pour l'informer de la décision prise après passage en Bureau communautaire.

Dans le cas d'une décision favorable, la structure demandeuse doit adresser à la Communauté d'agglomération un bilan financier, qualitatif et quantitatif suite au déroulement de la manifestation.

La collectivité verse la subvention suite à la réception de ces pièces.

CARACTÈRE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La Communauté d'agglomération porte une attention particulière aux actions d'accessibilité et de développement durable, proposées par la manifestation.

COMMUNIQUER SUR LE FINANCEMENT DE LA CARO

Les porteurs de projet doivent faire figurer le logo de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan sur les documents administratifs et de communication de l'association.

CONTACT

Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez contacter :

- Charlotte COUTURIER – Direction Culture
07 87 95 72 50 - mail : c.couturier@agglo-rochefortocean.fr